



## **Egalité des sexes et autonomisation des femmes dans la chaîne de valeur ananas au Bénin : rôle des mesures de politique commerciale**

by Aniké Alsace Odile Akpaki  
August 2021



UNCTAD organized an Essay Competition on Trade and Gender Linkages among the alumni of its online courses on trade and gender. The finalists and the winner of the competition were announced during the High-Level panel: Shaping gender-responsive economies and societies: What role for trade?, hosted within the Gender and Development Forum, held from 26 to 28 September 2021, in the context of UNCTAD's fifteenth quadrennial ministerial conference, UNCTAD15.

The present essay figures among the four finalists of UNCTAD's Essay Competition on Trade and Gender Linkages.

The views expressed are those of the author and do not necessarily reflect the views of UNCTAD.

**Concours de rédaction de la 15ème édition de la CNUCED à l'intention des anciens participants au programme de formation de la CNUCED sur le commerce et le genre**

**Sujet 1**

Choisissez un secteur de l'économie de votre pays (ou d'un autre pays que vous connaissez bien) et indiquez comment vous vous y prendriez pour examiner son profil de genre, identifiez et discutez les mesures de politique commerciale, mais aussi les mesures dans d'autres domaines politiques, qui, selon vous, favoriseraient une participation avantageuse des femmes dans ce secteur et contribueraient à leur autonomisation.

Si vous avez une expérience de première main dans ce contexte, veuillez en tenir compte dans votre rédaction.

**Egalité des sexes et autonomisation des femmes dans la chaîne de valeur ananas au Bénin : rôle des mesures de politique commerciale**

**Réalisé par**

**AKPAKI Anikè Alsace Odile**

Alsaceakpaki@gmail.com

Août 2021

## **Résumé**

Assurer l'autonomisation économique des femmes, c'est les rendre indépendantes économiquement vis-à-vis des hommes en leur permettant d'exercer des activités qui leur procurent des revenus décents. Ceci passe par l'égalité et l'équité selon le genre. La présente étude vise à identifier les mesures de politique commerciale, sectorielle et autres, et leurs rôles dans l'assurance de l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes au Bénin. Elle s'appuie sur l'agriculture et particulièrement sur la Chaîne de Valeur Ananas (CVA). Ce choix est motivé par le poids de l'agriculture dans l'emploi total, la visibilité et la notoriété dont revêt la filière ananas et la forte représentation de la main d'œuvre masculine dans certaines activités. L'approche méthodologique choisie est orientée vers (i) l'examen des différents rôles des femmes dans l'agriculture en général et dans la CVA en particulier, (ii) l'identification des principaux obstacles limitant la participation des femmes à la CVA et leur accès aux marchés internationaux, (iii) la discussion sur les mesures de politique commerciale et autonomisation des femmes. A l'analyse, il ressort que plusieurs des mesures de politique commerciale peuvent améliorer l'autonomisation des femmes si elles sont portées par les politiques nationales cohérentes.

**Mots clés** : Sexe, Equité, Autonomisation, Chaîne de valeur, Agriculture, Ananas

## Introduction

Depuis la naissance du courant féministe<sup>1</sup>, les différences socialement construites et qui régissent les relations de pouvoirs sociales, économiques et politiques entre les personnes de sexe différent au sein des ménages, sur les marchés et dans la société sont au cœur des débats. L'égalité des sexes devient nécessaire pour l'instauration d'un monde pacifique, prospère et durable<sup>2</sup>. Elle signifie « *la jouissance des droits égaux, d'opportunités égales, d'accès égal aux ressources et de pouvoir de décision égal entre hommes et femmes dans la vie sociale, économique et politique*<sup>3</sup> ». En clair, elle ne veut pas dire que les hommes et les femmes sont identiques, mais plutôt que leurs comportements, aspirations et besoins différents sont, de manière égale et équitable, pris en compte, valorisés et encouragés. Assurer donc l'égalité des sexes revient à promouvoir l'épanouissement et l'autonomisation des femmes à travers leur implication effective et équitable dans les différents secteurs d'activité de l'économie et dans le processus de développement.

Bien que les organisations internationales et les acteurs étatiques, concentrent de plus en plus leurs efforts sur la promotion et l'autonomisation des femmes, les écarts entre de genre se creusent toujours au sein des ménages, sur les marchés (interne et international) et dans la société en général. Le constat est plus accentué dans les pays en développement (PED) où les hommes sont toujours plus actifs que les femmes dans l'animation de la vie économique<sup>4</sup>. Au Bénin par exemple, cette tendance se révèle dans plusieurs secteurs (confère tableau 1).

**Tableau N°1** : Ecart entre homme et femme

Domaine	Année	Taux/ou nombre	
		Homme	Femme
Chefs d'entreprises agricoles au Bénin <sup>5</sup>	2008	92,45%	7,55%
Participation aux élections législatives <sup>6</sup>	2009	90%	10%
Nombre de sièges mandature 2019-2022 à l'assemblée nationale <sup>7</sup>	2019	77	06
Ratio femme/homme inscrits au cours primaire <sup>8</sup>	2016	94%	
Ratio femme/homme inscrits au cours secondaire <sup>9</sup>	2016	76%	
Ratio femme/homme inscrits au supérieur <sup>10</sup>	2016	42%	

Si l'égalité des sexes n'est pas encore la chose la mieux partagée, la définition de la politique commerciale connaît tout au moins une définition internationalement acceptée. Cette dernière

<sup>1</sup> Christine Michel : Kristina Schulz : « Les années 70 », le mouvement des femmes en France et en Allemagne, *IN Nouvelles Questions Féministes* 2004/1 (Vol. 23), pages 132 à 135. Voir aussi Camille Masclat : *Sociologie des féministes des années 1970 : Analyse localisée, incidences biographiques et transmission familiale d'un engagement pour la cause des femmes en France*, Thèse de Doctorat, Paris 8, juin 2017, p. 90

<sup>2</sup> Objectif 5 des ODD

<sup>3</sup> Conférence des Nations Unies pour le Commerce et le Développement (CNUCED, 2016)

<sup>4</sup> [https://www.afdb.org/sites/default/files/documents/publications/adr15\\_chapter\\_4-fr.pdf](https://www.afdb.org/sites/default/files/documents/publications/adr15_chapter_4-fr.pdf)

<sup>5</sup> Rapport Deuxième Recensement Générale des Entreprises (RGE2) réalisé par INSAE au Bénin en 2008

<sup>6</sup> Statistique CENA Bénin (2012) & enquête ECOMIV (2011)

<sup>7</sup> Statistique CENA Bénin (2019)

<sup>8</sup> World Development Indicators de la Banque mondiale (WDI, 2021)

<sup>9</sup> WDI (2021)

<sup>10</sup> WDI (2021)

désigne « l'ensemble de mesures politiques touchant au commerce international, notamment des changements dans les mesures tarifaires et non tarifaires<sup>11</sup> ».

« A première vue, la politique commerciale est neutre, puisqu'aucun pays n'impose de mesures tarifaires et non tarifaires différentes pour les femmes et les hommes<sup>12</sup> ». Par contre, en considérant l'économie comme une structure sexuée au sein de laquelle des rôles particuliers sont assignés selon le sexe, les politiques commerciales et sectorielles peuvent affecter différemment les hommes et les femmes selon le secteur d'activité (agriculture, industrie, service, formel ou informel) ; le type d'activité (non marchande<sup>13</sup>, marchande)<sup>14</sup> ; le statut professionnel (entrepreneures indépendantes, salariées, travailleuses familiales collaborant à l'entreprise familiale, femmes de ménage, etc.) ; le niveau de qualification ; la nature et le degré de la politique (visant secteur à dominance féminine ou masculine). Dès lors, les politiques commerciales peuvent améliorer ou détériorer les inégalités entre les sexes. Ainsi donc, **dans quelles conditions ces mesures favoriseront-elles une participation avantageuse des femmes et contribueront-elle à leur autonomisation ?** Telle est la principale préoccupation de cette discussion. A cet effet, les analyses se limitent au monde rural et à la femme dans l'agriculture, particulièrement active dans la Chaîne de Valeur Ananas (CVA) au Bénin. Le choix porté sur le secteur de l'agriculture se justifie par son poids dans l'emploi total (plus de 38% de l'emploi total en 2019)<sup>15</sup>, par la dominance de la main d'œuvre masculine et au regard des connaissances avérées dont nous justifions dans la filière ananas.

La suite de la discussion est organisée en un plan bicaméral. La **section I** examine le profil genre dans l'agriculture et dans la CVA en particulier et présente les principales contraintes spécifiques aux femmes. La **section II** discute des mesures de politique commerciale et autonomisation effective des femmes puis élabore des implications de politiques économiques.

## I- Profil genre dans la CVA au Bénin

L'analyse du profil genre passe par l'examen des différences dans les rôles entre les hommes et les femmes, du niveau de pouvoir exercé par les hommes et les femmes dans l'accès et le contrôle des ressources, l'identification des contraintes et leurs impacts sur la vie de chacun.

Des dix millions d'habitants recensés au Bénin en 2013<sup>16</sup>, 51,2% sont des femmes. Cependant, la répartition de la main d'œuvre employée par sexe, par secteur d'activité et par décennie n'est pas en faveur des femmes. Même si le secteur des services est dominé par la main d'œuvre féminine, l'agriculture et l'industrie sont dominés par la main d'œuvre masculine. Aussi bien du côté des femmes comme des hommes, on observe, une décroissance de l'emploi dans l'agriculture et un accroissement de l'emploi dans le secteur de services (confère graphique 1). L'agriculture qui occupe plus de 70% de la population active, les femmes sont dans l'agriculture de subsistance et sont responsable de la sécurité alimentaire au sein du foyer, tandis que les hommes se concentrent sur l'agriculture destinée à l'exportation<sup>17</sup>.

---

<sup>11</sup> CNUCED (2016), « Matériel Pédagogique de l'institut virtuel sur le commerce et le genre », volume 1 : déployer les liens  
<sup>12</sup> Banque Mondiale et Organisation Mondiale du Commerce (2020), « Les femmes et le commerce : Le rôle du commerce dans la promotion de l'égalité hommes-femmes ».

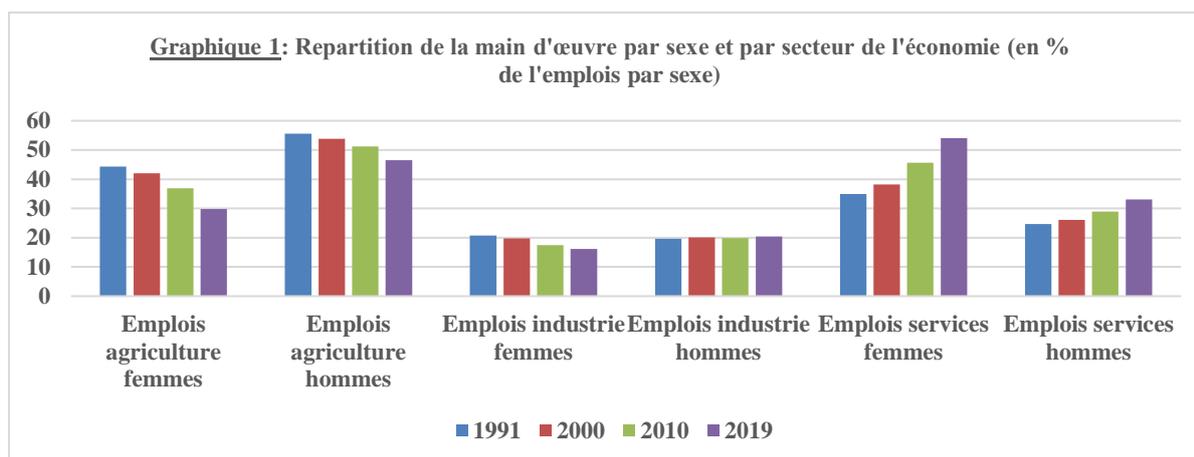
<sup>13</sup> La production « non marchande » ou « reproduction » désigne l'ensemble des travaux non payé et non comptabilisés dans la production nationale (travail domestique, soins des enfants / personnes âgées / handicapées, volontariat, etc.)

<sup>14</sup> La production « marchande » ou « production » représente l'ensemble des biens et services produits et échangeable sur un marché prise en compte dans la comptabilité nationale.

<sup>15</sup> WDI (2021)

<sup>16</sup> Résultats du quatrième recensement général de la population et de l'habitat (RGPH4) effectué en 2013 par l'INSAE Bénin

<sup>17</sup> Note d'orientation Nation Unies (2007) sur les politiques commerciales



Source : auteur à partir des données extrait de WDI (2021)

Dans la filière ananas, un produit à haute valeur ajoutée et une des principales cultures à potentiel pour l'exportation après le coton et l'anacarde<sup>18</sup>, les femmes y sont impliquées au même titre que les hommes (production, transformation et commercialisation) mais à des niveaux de spécialisation différents. Au niveau production, on y rencontre les femmes *entrepreneures individuelles ou travailleuses indépendantes* (ayant leur propre exploitation agricole) ; les femmes *ouvrières à temps partiel* sous contrat généralement oral et moyennant une rémunération (semi, récolte, etc.) ; les femmes *travailleuses familiales collaborant à l'entreprise familiale sans rémunération*. Il en est de même lorsqu'on considère l'activité de transformation. En plus, *les entreprises de transformations ouvertes à l'exportation ont en moyenne un effectif élevé d'employés femmes. Ces dernières exercent au sein de ces entreprises des tâches peu qualifiées et donc à faible rémunération*. Dans la commercialisation de l'ananas et de ses dérivés, les femmes se retrouvent sur le *marché local, régional et international*.

La classification par sexe des agri-entrepreneurs dans la filière ananas au Bénin, révèle que les femmes en tant que propriétaire d'exploitation d'ananas représentent environ 15% de l'effectif total des producteurs ; tandis qu'elles représentent 55% de l'effectif total des transformateurs, 78% de l'effectif total des commerçants<sup>19</sup> et 22% de l'effectif total des exportateurs<sup>20</sup> (confère tableau 2).

**Tableau 2 :** Répartition des Agri-entrepreneurs par sexe

Agri-entrepreneurs	Effectif Femmes	Effectif hommes	Total
Producteurs	887	4843	5730
Transformateurs	134	108	242
Commerçants	259	74	333
Exportateurs	44	54	98

Source : Enquête Enabel / DEFIA (2019)

Au niveau de la transformation, les femmes détiennent plus d'unités de transformation artisanale<sup>21</sup>. L'ananas produit au Bénin est exporté soit en fruit frais, soit en jus ou soit en fruit

<sup>18</sup> Rapport de la Commission Européenne (2020)

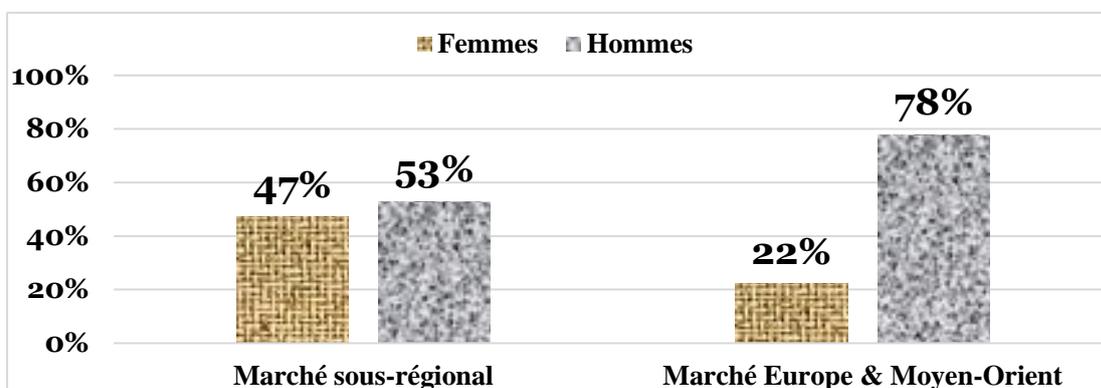
<sup>19</sup> Commerçant = ceux qui vendent sur le marché local. Exportateurs = ceux hors marché local.

<sup>20</sup> Enabel / DEFIA : Recensement 2019

<sup>21</sup> 59% de femmes contre 41% d'hommes

séché dans la sous-région<sup>22</sup> et vers les pays de l'Europe et du moyen orient. Toutefois, au-delà des frontières nationales, *plus la distance d'exportation augmente, moins les femmes exportent vers ces destinations pendant que l'inverse s'observent chez les hommes*. Les statistiques du graphique 2 ci-dessous présentent la répartition disproportionnée des hommes et des femmes dans la CVA.

**Graphique 2** : Répartition des exportateurs par sexe



Source : Enquête Enabel / DEFIA (2019)

La faible participation des femmes à l'activité de production, à l'exportation vers certaines destinations, et leur spécialisation dans les activités à faible productivités ne manquent pas d'explication. En effet, deux grandes catégories de contraintes spécifiques aux femmes sont identifiées. Il s'agit des contraintes internes et de contraintes au niveau des frontières.

### 1.1- Contraintes internes spécifiques aux femmes dans la CVA

A l'interne, on peut identifier du rapport de base réalisé par l'Université de Namur en mai 2020, que les femmes portent *le fardeau des travaux domestiques*<sup>23</sup>, et *des tâches liées à l'éducation des enfants, aux soins des personnes âgées et handicapées* dans le ménage. Ces tâches considérées comme non productives et non rémunérées consomment la plupart de leur temps matériel disponible<sup>24</sup> et *limitent leur mobilité*. C'est ce qui justifie leur engagement dans les tâches moins contraignantes et pour la plupart à faible productivité afin de répondre convenablement à la mission à elles assignée par la société. Ce choix ajouté au poids des us et coutumes pèsent sur la dépendance économique et financière des femmes et *dégradent leur pouvoir de décision et d'influence au sein du ménage et dans la société*. Aussi, leur *faible niveau d'instruction* explique d'une part leur spécialisation dans les activités peu qualifiée et d'autre part leur difficulté à accéder *aux ressources de production (terre, crédit, main d'œuvre)*. De plus, même si les textes juridiques ont connu d'évolution et donnent plein droit aux femmes de disposer au même titre que les hommes des propriétés foncier, peu sont ces femmes qui disposent des actifs (terres) sécurisées pour la production et l'obtention des crédits dans le but de financer leurs activités respectives. Ne disposant pas de titre de propriété sécurisé, leur *accès aux services des institutions financières et de microcrédit est limitées*. Bien que non

<sup>22</sup> Nigéria, Burkina Faso, Sénégal, Niger, etc.

<sup>23</sup> Cuisine, balayage, collecte des bois de chauffage, collecte de l'eau, etc.

<sup>24</sup> Pour prendre soins d'elle-même et de ses propres activités

spécifique aux femmes, les problèmes d'*écoulement de la production* demeurent vivaces dans la CVA au Bénin.

## **1.2- Contraintes subies aux frontières**

Généralement, pour des raisons de santé publique et de sécurité alimentaire, le secteur de l'agriculture constitue un secteur hautement sensible et fait de ce part objet d'une forte intervention de l'Etat. Ainsi, en plus des tarifs, les produits dérivés de l'agriculture en provenance des PED font généralement face aux mesures non tarifaires (normes de production, normes d'hygiène, procédures et coût de certification, autres obstacles technique, sanitaire et phytosanitaire) plus élevé que les produits manufacturés<sup>25</sup>. De plus, les pays africains sont les moins performants en termes d'indicateurs de facilitation des échanges<sup>26</sup>.

En dehors de ces différents obstacles subis par les exportateurs et importateurs indépendamment de leur sexe, les femmes sont confrontées à des contraintes spécifiques au passage des frontières. Elles sont souvent victimes du harcèlement et de rançonnement. Ce qui augmente les coûts du commerce pour elles comparativement aux hommes et peuvent expliquer pourquoi les femmes sont peu nombreuses dans la commercialisation de l'ananas et ses dérivés au-delà des frontières du Bénin.

## **II- Mesures de politique commerciale et autonomisation effective des femmes puis implication de politiques économiques**

Les activités dans la filière ananas sont interdépendantes. La transformation et l'exportation d'ananas (en fruit, jus et séché) dépendent du rendement de la production qui a son tour (toute chose étant égale par ailleurs) dépend de la transformation et de commercialisation. Aussi, toutes ces activités impliquent-ils l'achat de certains inputs<sup>27</sup> qui traversent les frontières et sont assujettis aux différents obstacles au commerce et augmentent les coûts de production. Cependant, plus les obstacles qui entravent l'exportation de l'ananas<sup>28</sup> et l'importation des intrants indispensables<sup>29</sup> sont réduits plus les exportations des produits de la CVA augmente et plus la production et la demande de la main d'œuvre augmenteront. L'effet des politiques commerciales sur les femmes dépend de leur rôle dans la CVA.

Assurer l'autonomisation des femmes c'est d'abord les rendre indépendante sur le plan économique et décisionnel en leur permettant d'exercer une activité qui leur procure un revenu décent (soit en tant qu'employé ou soit en tant que chef d'entreprise). Autrement dit, il s'agit de leur offrir des possibilités d'accéder à des emplois d'un niveau de qualification élevé, de créer et de diriger par elles-mêmes leurs entreprises. Cette autonomisation passe également par la prise en compte des contraintes spécifiques aux femmes dans l'élaboration des politiques aussi bien nationales qu'internationales. *« Il a été démontré que le commerce pouvait aider les femmes à entrer dans l'économie formelle et leur offrir de meilleures conditions de travail, un meilleur accès aux prestations de santé et de retraite et de meilleures normes en matière de*

---

<sup>25</sup> OECD (2017), "Making trade work for all", *OECD Trade Policy Papers*, No. 202.

<sup>26</sup> Beverelli et al. (2014), "A new look at the extensive trade margin effects of trade facilitation", WTO Staff, Working Paper ERSD-2014-16. Seck (2016), "Trade facilitation and trade participation: Are sub-Saharan African firms different?", *Journal of African Trade* 3, 23–39.

<sup>27</sup> Engrais chimique, pesticide, herbicide, les emballages, les machines, etc.

<sup>28</sup> Fruit, jus, séché, etc.

<sup>29</sup> Engrais chimique, pesticide, herbicide, emballages, etc.

*sécurité et de santé au travail* »<sup>30</sup>. Cependant, considérant les contraintes des femmes identifiées plus haut, les mesures de politique commerciale et sectorielle ayant d'effet sur *(i) l'emploi ou la participation des femmes à la vie économique (accroissement du niveau d'employabilité des femmes en quantité et en qualité) ; (ii) la création et l'accumulation de revenu décent pour les femmes (amélioration de la productivité et accès aux ressources) et (iii) le bien-être des femmes (amélioration de la consommation et du pouvoir de décision) sont susceptibles d'améliorer l'autonomisation effective des femmes.*

L'ananas du Bénin étant classé parmi les meilleurs dans le monde, lui confère un avantage comparatif. Sauf en cas d'insuffisance d'information, les différents accords commerciaux (bilatéral, régional et international) en vigueur au Bénin, ne traite pas de façon spécifique des questions de genre et les entravent au commerce dans le secteur de l'agriculture. Cependant, *la négociation de nouveaux accords commerciaux préférentiels et la renégociation des accords en cours avec les partenaires (marché sous régional et marché de Europe et Moyen Orient) prenant en compte les obstacles spécifiques au genre et ceux imposés aux produits de l'agro-industrie (assortir les clauses sur la suppression des subventions qui faussent les échanges et l'assistance techniques et financière) s'avèrent nécessaires.* Ces accords en réduisant ou en éliminant les obstacles (tarifaire et surtout non tarifaires) qui entravent le commerce des industries agroalimentaires en générale et les industries dans la CVA en particulier, vont permettre d'accroître les exportations d'ananas sous toutes ses formes. Ils aideront aussi, à accéder à des importations d'intrants agricole utiles dans la CVA à moindre coût. La disponibilité des intrants à moindre coût et l'accroissement de la demande d'exportations induisent l'accroissement de la production de l'ananas fruit et d'ananas transformé. Les producteurs hommes comme femmes seront incités à produire plus pour pouvoir couvrir la demande du marché (local et international). Ceci se traduit également la hausse de la demande de la main d'œuvre surtout féminine dans les entreprises de transformation (femmes comme avantage comparative) et peut accroître la participation des femmes surtout dans le maillon production soit en tant qu'entrepreneures individuelles (puisse que sans la production, pas d'exportation et de transformation). Toutefois, même si l'effectif théorique des femmes s'accroît (en termes de quantité d'emploi formel), la qualité (productivité) de la main d'œuvre et les questions relatives à l'accès aux ressources restent toujours discutables. Si rien n'est fait en amont pour prendre en compte les contraintes internes subies par les femmes, l'ouverture commerciale aura pour effet d'accroître les inégalités entre les sexes plutôt que de les réduire. De ce fait, le gouvernement doit investir dans la productivité des femmes à travers le renforcement du capital humain féminin par l'assouplissement des coûts et des règles d'accès à la qualification et aux soins de santé. Si grâce au programme « toutes les filles à l'école<sup>31</sup> » et de certains autres projets/programmes, l'effectif des filles au primaire s'est amélioré, le problème reste entier à partir du cours secondaire. Ainsi, l'Etat doit davantage investir dans le secteur de l'éducation (formelle et non formelle) en mettant en place un dispositif de formation et d'insertion professionnelle qui prend en compte la situation de filles, des filles-mères, des mères et de femmes au foyer et établir des budgets sensibles au genre<sup>32</sup>.

Pour ce faire, il s'agira de mettre en place un programme d'éducation alternative aux femmes non-alphabètes ou sorties précocement de l'école. Il s'agira ensuite de développer et

---

<sup>30</sup> Banque Mondiale et Organisation Mondiale du Commerce (2020)

<sup>31</sup> Projet déployé au Bénin par l'UNICEF

<sup>32</sup> La mise en place d'institut de la femme au Bénin et la prise en compte systématique des questions de genre dans les projets/programmes de coopération constituent une lueur d'espoir, mais pas suffisant.

d'encourager un système des garderies publiques et des centres spéciaux encadrés par la loi pour assurer un encadrement décent aux enfants afin de soulager les mères pendant qu'elles sont en formation ou au travail ou dans leurs exploitations. Il s'agira en fin de créer un fonds de garantie facilitant l'accès des femmes entrepreneures rurales aux crédits et de renforcer leurs capacités techniques. Il faut également, être en mesure de quantifier en termes monétaire les travaux domestiques, de reproduction, de surveillance et de soins familiaux, assurés par les femmes et qui les empêchent de participer activement aux emplois rémunérés (disponibilité des données statistiques fiables) en vue d'évaluer les incidences pour l'élaboration de politiques adéquates. Les politiques d'investissement visant à améliorer la sécurité aux frontières (lutte contre harcèlement et corruption) sont aussi importantes pour permettre aux femmes exportatrices d'être plus présentes sur les marchés sous-régionaux et internationaux.

Le niveau de productivité des femmes étant amélioré, l'accroissement de la demande d'emplois dans la CVA ananas due à la levée des obstacles permettra aux femmes d'accéder à des salaires élevés et donc à des niveaux de revenus décents (comme leurs homologues hommes), d'acquérir des actifs (terre, mobilier industriel, etc.), d'accéder aux crédits et d'investir pour l'accroissement de leurs revenus. Cela appelle à la réduction du déséquilibre en termes d'effectif et de salaire entre hommes et femmes. L'Etat doit aussi faciliter l'entrée des institutions financières sur le marché pour bénéficier des effets de concurrence entre elles. L'accès aux actifs durable et sécurisé comme la terre est conditionné par le renforcement et l'application effective des droits fonciers pour la femme. Plus les femmes ont accès à un emploi décent et un niveau de revenu élevé, plus elles peuvent investir dans l'éducation de leurs enfants et dans l'amélioration de leur propre capital humain. Cela agira également sur la fécondité (recherche des enfants de qualité) et renforcera le pouvoir décisionnel des femmes. Le secteur privé et les associations de femmes joueront un rôle important dans la lutte pour l'égalité entre hommes et femmes.

D'autres mesures se révèlent importantes. Il s'agit de :

- ***L'Amélioration de l'environnement des affaires du Bénin pour encourager l'entrée des Investissements Directs Etrangers dans la CVA sous contrats conditionnés par le genre.*** Ils permettront la diffusion de nouvelles technologies et peuvent favoriser la participation des femmes.
- ***L'application effective de l'accord sur la facilitation des échanges de l'OMC en vigueur depuis 2015 et l'amélioration des infrastructures de transport ont aussi un rôle à jouer*** dans la participation avantageuse et l'autonomisation des femmes dans la CVA ananas au Bénin à travers l'économie de temps et la réduction des coûts liés au commerce qu'ils induisent.

## **Conclusion**

Au regard des différentes contraintes spécifiques aux femmes, les politiques commerciales ne sont pas une panacée pour la réduction des inégalités (participation à l'emploi, revenu et prise de décision) entre hommes et femmes. Les mesures de politiques commerciales peuvent parfois accroître les inégalités plutôt que de les réduire. Il est donc nécessaire que les politiques sectorielles et institutionnelles au niveau national les accompagnent. Ainsi, l'Etat, le secteur privé et les différents partenaires techniques et financiers ont un rôle primordial à jouer dans la lutte pour l'autonomisation des femmes surtout celles actives dans l'agriculture et particulièrement dans la filière ananas.